Marcel COCHET

Par : Fabrice Bourrée

Archives privées Denise Cochet

- Informations
  - Nom : COCHET
  - Prénom(s) : Marcel
- Etat civil
  - Date de naissance : 12/12/1913
  - Ville de naissance : Polliat
  - Département de naissance : Ain
  - Pays de naissance : France
  - Profession avant guerre :
    - moniteur de sport
  - Date de décès : 15/12/2001
  - Lieu de décès : Bourg-en-Bresse (Ain)
- Résistance
  - Organisation(s) de résistance :
    - Libération
  - Date d'engagement : 1/11/1941
  - Département(s) de résistance : Ain
- Arrestation et condamnation
  - Date d'arrestation : 18/6/1943
  - Lieu d'arrestation : Bourg
  - Département d'arrestation : Ain
  - Juridiction de condamnation : Section spéciale - Lyon
  - Date de condamnation : 08/11/1943

    - Motif(s) de condamnation :
      - Diffusion de tracts d'origine étrangère
      - Complicité de diffamation
    - Peine infligée : Réclusion
    - Durée de la peine : 6 ans
    - Parcours carcéral :
      - Bourg-en-Bresse
      - Lyon (Saint-Paul)
      - Eysses
      - Compiègne
- Eysses
    - Numéro d'écrou à Eysses : 637
    - Préau ou autre affectation :
      - Préau 1
    - Compagnie de combat : 1ère Cie Heyriès
    - Motif de la levée d'écrou : Remis aux autorités allemandes
    - Date de la levée d'écrou : 30/05/1944
- Déportation
    - Déporté
    - Lieu de départ : Compiègne
    - Date de départ : 18/06/1944
    - Parcours concentrationnaire :
      - Dachau
      - Allach (Kdo Dachau)
    - Matricule : 73274
    - Situation en 1945 : Libéré
    - Date : 30/04/1945
    - Lieu : Allach
- Reconnaissance
    - Médaille de la Résistance
    - Médaille de la Résistance avec rosette
    - Date du décret MRF : 16/06/1946

Biographie

Né le 12 décembre 1913 à Polliat, Marcel Cochet est radio et sergent dans l'infanterie en 1940. Démobilisé, il retrouve son emploi d'auxiliaire de la ville de Bourg-en-Bresse jusqu'en mai 1941, date à laquelle il part à Antibes suivre une formation sportive. En septembre 1941, il intègre le lycée Lalande de Bourg-en-Bresse en qualité de professeur

de sport adjoint. Au sein du lycée, il aide les jeunes hostiles au régime de Vichy à s'organiser, alors que la majorité des professeurs et de l'administration ne suit pas cette démarche.

Marcel Cochet est contacté en novembre 1941 par son frère André Cochet et Paul Pioda du mouvement Libération. Il devient successivement chef de sizaine, puis de trentaine et chef de trentaine de choc en juillet 1942. En novembre 1942, il participe au transport d'armes cachées à la Trappe des Dombes et accomplit ensuite des missions variées : enlèvement du fichier de recensement du STO (Service du travail obligatoire) de Bourg-en-Bresse en avril 1943, et du fichier départemental en mai 1943, sabotage du local de la Milice par grenadage en avril 1943, instruction militaire des chefs de trentaines en 1942 et 1943, sabotages de plusieurs magasins de collaborateurs en 1942 et 1943, réception de parachutages d'armes à Polliat, Lent, Chavannes-sur-Suran. Il participe également à l'organisation du mouvement FUJ (Forces unies de la jeunesse) au lycée, à la création de maquis à Lamoura et Saint-Claude et à leur ravitaillement en cartes d'alimentation.

Marcel Cochet est arrêté par la police judiciaire de Lyon le 18 juin 1943. Condamné par la section spéciale de Lyon à quatre ans d'emprisonnement, il est incarcéré à la prison Saint-Paul de Lyon puis à la centrale d'Eysses où il arrive le 9 décembre 1943.

Dans la perspective de l’évasion collective envisagée par le Comité directeur des détenus d’Eysses, l’éducation physique régulière devient obligatoire en janvier 1944. L’instruction physique est confiée à des moniteurs sportifs diplômés, comme le Lyonnais Jean Chardonnet, cycliste de haut niveau dans le civil, ou Marcel Cochet.

Il est déporté à Dachau et Allach, le 18 juin 1944, puis rapatrié en France le 25 mai 1945.

Par décret du 16 juin 1946, Marcel Cochet est décoré de la médaille de la Résistance française avec rosette.

Il reprend ensuite sa carrière de professeur d'EPS au lycée Lalande jusqu'à sa retraite en décembre 1973. Il joue un rôle de premier plan dans le monde du rugby, notamment avec l’équipe du lycée Lalande mais surtout à l'US bressane dont il est le soigneur officiel, fonction qu’il quitte en 1982 à 70 ans.

Marcel Cochet est décédé le 15 décembre 2001 à Bourg en Bresse.

Album photos

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE, DES SPORTS ET LOISIRS

UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE

DIPLÔME

DU BREVET SPORTIF POPULAIRE

M Cochet Marcel a subi avec succès les épreuves du BREVET SPORTIF POPULAIRE 3e Échelon, organisé sous le contrôle de l'**Union des Sociétés de Gymnastique de France.**

A Bourg le 3 Juillet 1947

Le Président technique de l'Union — *Le Président de la Fédération des Sociétés de l'Ain.*

MOUVEMENT *Libération Nationale*

SIÈGE NATIONAL : 10, RUE DES PYRAMIDES PARIS (1er)

TÉLÉPHONE : OPÉRA 84-90

Paris le 27/1/51

Mouvement homologué par décret du Ministre des Forces Armées en date du 9 Juillet 1948 (J.O. du 13 Juillet 1948)

N° I-461

En application du décret N° 50.358 du 21 Mars 1950, vu la loi 49-418 du 25 Mars 1949 relative aux statuts et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance,

Nous soussignés : GAUTHUX Marcel, Villgs. de Bouliras. BOURG
CONDRAND René, Rue de la Citadelle. BOURG
MORIN Louis, Rue Ste Bonne. BOURG

Certifions sur l'honneur que :

M COCHET Marcel
Pseudo Marcel VERCHUVA
Né le 24 Décembre 1911 à BOULIEU (Ain)
Demeurant Route de Pont d'Ain à BOURG (Ain)
Membre actif carte N° A.M.P. Fédération 3.11414
Membre dans la clandestinité du M.L.N. ex-M.U.R. au titre de : Chef Départemental M.U.R. à Bourg.
A été contacté par Gaston ANDRE, Prof. Phys. le en Novembre 1941
Activités dans la Résistance (1)
- nov.1941 : Homme de Sixaine à Libération.
- 1942 : Chef de Sixaine -d°-
- 1943 : Chef de Trentaine -d°-
- juil.1943 : Chef de Trentaine de choc.
- 1943 : Responsable départemental de Libération.
- -d°- : Responsable départemental M.U.R. à leur formation.

Missions :
- Disparition des listes de recensement des S.T.O. de BOURG et du département de l'Ain.
- Sabotage du local de la Milice (par grenade).
- Instruction militaire de chefs de trentaine.
- Préparation du maquis.
- Arrêté le 16 Juin 1943 par la section spéciale de la P.J. de LYON (en service commandé) et condamné à 4 ans de prison et 6 ans de réclusion.

- 1943 : Interné à la prison de BOURG, puis à celle de LYON et à la Centrale d'EYSSES.
-1944-1945 : Déporté (COMPIEGNE- DACHAU- ALLACH).

BOURG, le 10 Février 1951.

(1) Bien spécifier les missions dont il a été chargé avec les dates et les fonctions effectives.

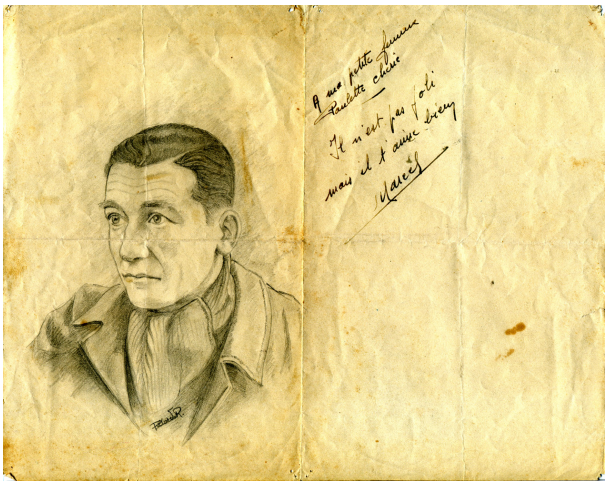

A mon camarade et ami Marcel
(sur 9 colonnes)

L'Année vient de mourir, mon ami vient de naître.
Dans l'éternel printemps qui serait votre vie,
Si les hommes méchants n'avaient à disparaître
De cette humanité où les bons sont meurtris.

Voi l'exemple vivant des hommes courageux
Qui luttent pour l'Amour de la France éternelle
Au seuil de ce printemps, Quand regrit les yeux
Que je formule ici pour la Patrie plus belle.

Quand la tâche accomplie, retrouvant le foyer
Vois tout petit enfant, sur tes genoux blottis
Dira "Papa chéri, veux-tu me raconter
Des belles aventures, avec tes vrais amis

Quand la chère Maman, les yeux remplis de larmes
Te prendra bientôt tendrement sur ton cœur
Ton nuit viendra apaiser les alarmes
Que les Mamans conservent au fond de leur cœur

Quand ta femme chérie, à la fin d'un beau jour
Mettra sur ton épaule, sa tête fatiguée
Tu seras digne Ami, du jour et grand Amour
Que donne la Compagne au Compagnon aimé

Quand votre chère France enfin libre et heureuse
Grandira dans le monde en faisant votre orgueil
Toujours, nous penserons à ces noires journées
Qu'ensemble nous passions pour oublier vos deuils

Quand nous reposerons sous une froide pierre
Que vos petits enfants viendront nous leur fleurs
Alors nous qui partons un jour parmi le lierre
Nous dormirons en paix. Ils auront le bonheur

L. Pde Guilhem

DÉCRET

portant attribution de la

MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sur la proposition du MINISTRE DE L'INTERIEUR

Vu l'Ordonnance N° 42 du 9 Février 1943, instituant une Médaille de la Résistance Française ;
Vu l'Ordonnance du 7 Janvier 1944, relative à l'attribution de la Médaille de la Résistance Française ;
Vu l'avis de la Commission Nationale de la Médaille de la Résistance Française,

DÉCRÈTE :

Article 24 :

LA MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE
est décernée àvec Rosette

M Marcel COCHET

Article 52 :

Le MINISTRE DE L'INTERIEUR
est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Française. du II Juillet 1946.

Fait à PARIS, le 16 Juin 1946

Par le Gouvernement Provisoire de la République Française : Félix GOUIN

Le Ministre de l'Intérieur :
Edouard DEPREUX

— *POUR AMPLIATION* —
PARIS, le 7 Avril 1988

Le Général d'Armée Jean SIMON,
Chancelier de l'Ordre de la Libération

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. N° 1015.12722

CARTE DE DÉPORTÉ RÉSISTANT

DÉLIVRÉE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE.

TITULAIRE : COCHET Marcel

Né le 12 Décembre 1913 à Polliat (Ain)
Domicile : route de Pont d'Ain
Bourg en Bresse (Ain)
Interné du 13 Juin 1943 au 17 Juin 1944
Déporté du 18 Juin 1944 au 25 Mai 1945
Carte établie le : 23 Septembre 1952

LE DIRECTEUR DU CONTENTIEUX DE L'ÉTAT CIVIL ET DES RECHERCHES
P.O. LE CHEF DU BUREAU DES DÉPORTÉS
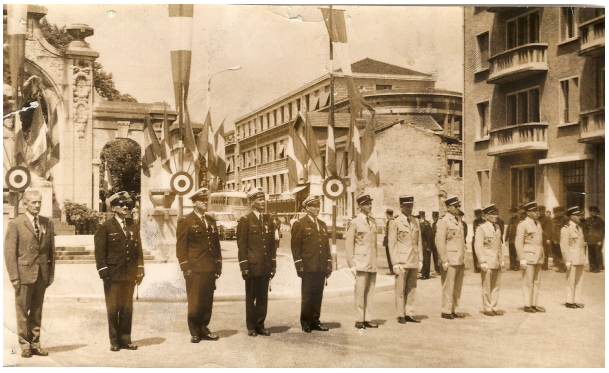
Le Titulaire